LE CLEMI ET LES JOURNAUX SCOLAIRES

- Le **CLEMI** a été créé en 1983 par le Ministère de l'Education Nationale.

"**Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information** est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Il a pour mission de promouvoir, tant au plan national que dans les académies, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique. " *Décret no 2007-474 du 28 mars 2007 modifiant le décret n° 93-718 du 25 mars 1993.*

- **Le coordonnateur académique**

Daniel Salles, CDDP de la Drôme ; 10, rue de la Manutention, 26000 Valence ; 06 74 55 76 85 clemi@ac-grenoble.fr . Vous pouvez vous adresser à lui pour tout projet sur l'éducation à l'image et aux médias.

- **La coordonnatrice départementale**

Mireille CAZENEUVE, Collège Barnave ; 30, av. du collège, BP107, 38 521 Saint-Egrève cedex mireille.cazeneuve@ac-grenoble.fr 04 76 75 05 81

- **Des ressources**

Vous trouverez des informations, des ressources bibliographiques, des pistes pédagogiques, des outils… sur le site internet national www.clemi.org
ou académique http://www.crdp.ac-grenoble.fr/clemi

- La **Semaine de la presse et des médias dans l'école** aura lieu du 23 au 28 mars 2009. Vous inscrire vous permet de recevoir des journaux ou des magazines et un dossier pédagogique http://www.crdp.ac-grenoble.fr/clemi/articles.php?lng=fr&pg=23
  Des exemples d'activités :
  http://www.crdp.ac-grenoble.fr/clemi/articles.php?lng=fr&pg=277

- **Les journaux scolaires**

Le Clemi **archive les journaux** en partenariat avec la BNF. Vous devez m'envoyer trois exemplaires au titre du dépôt pédagogique. En retour vous recevez une évaluation de votre journal et vous pouvez être retenu dans la revue de presse :
http://www.clemi.org/fr/productions-des-eleves/journaux-scolaires/revues-annuelles-de-la-presse-scolaire-et-lyceenne/

Le Clemi organise depuis deux ans un **concours national de journaux scolaires**.
Modalités : http://www.crdp.ac-grenoble.fr/clemi/articles.php?lng=fr&pg=309
Ressources : http://www.crdp.ac-grenoble.fr/clemi/articles.php?lng=fr&pg=167

Circulaire du 1er février 2002 créant un dépôt pédagogique

Pour la première fois, le ministère de l'éducation nationale a demandé au centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, le CLEMI, de réaliser un recensement des médias produits par des élèves, de l'école au lycée, pour l'année scolaire 2000-2001.
Il ressort de ce recensement l'existence d'un grand nombre de publications "papier" : 2 275 journaux d'école, 1 237 journaux collégiens et 481 journaux lycéens.
Ces publications, réalisées par des élèves, représentent un moment de l'histoire de l'établissement où elles sont publiées. Jusqu'à présent, la conservation de ces journaux n'était que trop rarement assurée.
Ces publications devront désormais faire l'objet d'un "dépôt pédagogique". Ce dépôt s'effectue dans les jours qui suivent la parution de la publication en en remettant cinq exemplaires au directeur de l'école ou au chef d'établissement.
Deux de ces exemplaires seront conservés à la bibliothèque-centre documentaire (BCD) de l'école ou au centre de documentation et d'information (CDI) de l'établissement au sein d'un fonds spécialement créé à cet effet.
Les trois exemplaires restants seront adressés au centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI, 391bis, rue de Vaugirard, 75015 Paris), centre sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et associé au centre national de documentation pédagogique (CNDP), qui en assurera l'archivage et la conservation.
Le CLEMI publiera un point sur son activité de collecte et de conservation des publications scolaires au sein de son rapport d'activité annuel présenté à son conseil d'orientation et de perfectionnement (COP) composé de professionnels des médias, de l'éducation, et d'acteurs du système éducatif.
J'appelle votre attention sur l'importance de cette démarche d'archivage des publications scolaires qui s'inscrit dans une perspective de conservation du patrimoine de nos établissements scolaires.
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me tenir informé des difficultés que vous pourrez éventuellement rencontrer dans la mise en oeuvre de la présente circulaire.

BIBLIOGRAPHIE

1. La presse à l'école

AGNES (Y.), *Manuel de journalisme. Ecrire pour le journal*, coll. Repères, la Découverte, 2008

COCLET-GREGOIRE (J), HARGOUS (M), *Lire, écrire, produire avec les médias*, CRDP Nord-Pas-de-Calais, 1996

COCLET-GREGOIRE (J), DESTABLE (E), SPIRLET (J.P), *La presse à l'école maternelle*, Hachette éducation, 1997

GRANDATY (M.) S/d, *50 activités avec les magazines jeunesse à l'école*, Milan/CRDPMidi-Pyrénées, 1996

MARCEL (A), *50 activités pour apprivoiser son journal à l'école et au collège,* CRDP de Midi-Pyrénées, 1996.

SALLES (D), *Découvrir la presse à partir de la bande dessinée*, collection la BD de case en classe, CRDP de Poitiers, 2006

SPIRLET (J.P), *La presse à l'école de la maternelle à la 6e*, Cfpj, 2000

"L'actualité dans la classe", *Les Cahiers pédagogique*s, n°434, juin 2005

2. Le journal scolaire

CHENEVEZ (O), FAMERY (P) et le CLEMI, *Faire son journal au lycée et au collège*, Victoire éditions, 2005

DURAND (J-B), *Presse mode d'emploi,* Castor poche Flammarion, 2000

FAMERY (P.), LEROY (P.), *Réaliser un journal d'information*, Milan, 1996

LAFONT (M.), *50 activités pour créer un vrai journal, à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège*, CRDP de Midi-Pyrénées, 1996

ROGE (T.) *La presse lycéenne, droits et devoirs Guide juridique et administratif*, CRDP de Grenoble, 2006

SALLES (D), *Editer un journal en classe*, coll. 1, 2, 3, séquences, CRDP de Grenoble/Delagrave, 2002

Sitographie : http://www.crdp.ac-grenoble.fr/clemi/articles.php?lng=fr&pg=138

3. Romans ou bandes dessinées pour les élèves

AZAM (J.) *Scoops à gogo*, Shampooing, 2005

ESCARPIT (R.), *Les reportages de Rouletabosse*, Poche jeunesse

GAMARRA (P.), *Six colonnes à la une*, Folio junior

MORRIS, *Lucky Luke, Le Daily Star*, Dargaud, 1984

GAMARRA (P.), *L'assassin a le prix Goncourt*. Messidor La Farandole, 1986.

MISSONNIER (C.) , *Les CM2 à la Une*, Rageot-Editeur, 1995.

RODARI (G.), *Scoop*, Rue du Monde, 1999.

PEYO, *Le Schtroumpf reporter*, Le Lombard, 2003

Les obligations légales

1. **Manchette**

   - numéro de série, prix, périodicité, date de parution (référence juridique éventuellement), adresse de l'établissement (pour une identification rapide).

   2. Indications légales dans l'ours (encadré) :

   - nom du directeur de publication (le directeur en général), responsable légal du contenu
   - adresse du journal,
   - nombre d'exemplaires
   - adresse de l'imprimeur (imprimerie spéciale si photocopié à l'école)

   3. Si vous décidez de diffuser le journal à l'extérieur, déposez 3 ou 4 exemplaires à la mairie à titre de dépôt administratif.

   4. Si vous le vendez sur la voie publique, demandez l'autorisation à la mairie et déposez le nom et l'adresse des vendeurs.

   5. Archivez deux ou trois exemplaires dans l'établissement.

   6. Envoyez trois exemplaires au Clemi au titre du dépôt pédagogique

   CDDP de la Drôme
   10 rue de la Manutention
   B.P. 2110
   26021 Valence cedex que je puisse rapidement vous adresser mon évaluation
   et mes conseils.

   7. Prévoir un ou deux exemplaires pour l'IA.